

CHARTRE DE L'ARBITRAGE



La Charte de l'Arbitrage est une convention qui définit les obligations en matière d'arbitrage entre les clubs de la Fédération Française de Basket-Ball.


Le club : le plus souvent une association « loi 1901 », parfois une société, qui adhère volontairement à la Fédération Française de Basket-ball, qui en respecte les règles et les nécessités de fonctionnement...

La charte de l'arbitrage fixe à chaque club ses obligations en termes de solidarité « mutualiste ».

Une rencontre oppose deux équipes, deux arbitres sont nécessaires au déroulement correct de cette rencontre : une équipe a besoin qu'un arbitre lui soit associé.

 [Télécharger la charte de l'arbitrage \(31.49 Ko\)](#)

 [Formulaire à remplir \(25.48 Ko\)](#)

 [Tableau de calcul \(108.39 Ko\)](#)